

**Point 6.7 de l'ordre du jour : Évaluation des performances du Directeur général du PROE – session fermée**

**Objet :**

1. Prendre acte du fait que la *troika* diffusera un document concernant la révision du Plan d'amélioration des résultats personnels (PDP) du Directeur général pour 2023/24, ainsi qu'une proposition de plan pour 2024/25.

**Contexte :**

2. Conformément à la procédure établie, le Plan d'amélioration des résultats personnels (PDP) du Directeur général est élaboré et évalué par la *troika*, en étroite concertation et en accord avec le Directeur général au mois d'août de chaque année, avant la réunion du Conseil exécutif et du PROE. La Présidence présentera un rapport à la Conférence du PROE.
3. Le PDP du Directeur général est confidentiel ; il n'est communiqué qu'aux Membres du PROE. Les Membres en discuteront lors d'une session à huis clos.

**Recommandation :**

4. Le Conseil exécutif est invité lors de sa réunion à :
  - 1) **prendre acte** du PDP du Directeur général.